



**ENTENTE ENTRE LES CONJOINTS OU LES CONJOINTS DE
FAIT RELATIVEMENT AUX PRESTATIONS DE PENSIONS**

[Loi sur les prestations de pension, paragraphe 31(6)]

Je soussigné(e), _____, participant(e) au régime de retraite
_____, (indiquer le nom du régime),
et je soussigné(e), _____, son conjoint ou conjoint de fait, convenons par les présentes
qu'aucun crédit de prestations de pension ou aucune prestation de pension, selon le cas,
auquel _____ (nom du participant) peut avoir droit en vertu du régime de retraite ne
sera partagé entre nous et nous reconnaissons par les présentes :

1. qu'avant de signer la présente entente, chacun de nous a reçu:
 - (a) des conseils juridiques indépendants relativement à l'effet de l'entente
 - (b) une déclaration de l'administrateur du régime indiquant la valeur de rachat du crédit de prestations de pension du régime de retraite ou le montant des versements au titre du régime de retraite auxquels chacun de nous aurait droit si la présente entente n'était pas conclue.

2. que chacun de nous conclut la présente entente de plein gré et sans aucune contrainte

Signée le _____

en présence de

(signature de l'avocat du participant)

participant

Signée le _____

en présence de

(signature de l'avocat du conjoint, ou du conjoint de fait)

conjoint ou conjoint de fait

[Directives à suivre pour remplir la présente entente : Rayer les mots qui sont sans objet.]